

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2019 -

### DÉCISION N° 19 - 10 - 090

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusée :

- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)

#### **Décision 1 : L'attribution des marchés subséquents passés en exécution de l'accord cadre de fourniture d'énergies.**

Les services départementaux d'incendie et de secours français ont mis en commun leurs compétences achat dans le cadre d'un groupement de commandes d'une échelle géographique nationale dénommé ULISS (Union Logistique Inter Services et Secours). Ce groupement a vocation à accueillir les entités nationales ou locales œuvrant dans le domaine de la défense contre l'incendie ou du secours à personnes et de leurs partenaires.

Pour ce qui est du présent accord-cadre, si l'objectif de pouvoir profiter à plusieurs d'une augmentation des volumes d'achat d'énergies est indéniable, celui de réunir des entités ayant le même profil de consommation de l'énergie l'est encore plus, notamment au regard de la spécificité de l'achat d'électricité.

C'est dans ce contexte que se situe le présent accord-cadre.

33 membres du groupement de commandes ULISS ont décidé de participer à la consultation groupée pour la fourniture d'énergies (selon les cas, de gaz naturel, de gaz cuve et d'électricité alimentant des points de livraison actuellement aux tarifs réglementés ou déjà en offre de marché).

Lors d'une première phase, ils ont désigné le SDIS de la Loire (42) comme coordonnateur d'un marché dédié à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage aux fins de :

- apporter une aide à la constitution d'une base de données énergétique,
- proposer un appui technique dans la rédaction du présent accord-cadre relatif à la fourniture d'énergies et prestations associées
- analyser les prix proposés par ces mêmes fournisseurs, lorsqu'ils seront ultérieurement mis en concurrence dans le cadre des marchés subséquents.
- doter les membres du groupement d'un outil expert permettant d'évaluer les prix des marchés subséquents, de contrôler l'évolution financière des prix de contrat par rapport aux évolutions de marché, de suivre et de maîtriser les budgets énergies.

Ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué la société OPERA ENERGIES par la Commission d'appel d'offres du 17 janvier 2019.

La seconde phase, coordonnée par le SDIS 06, est, elle, constituée par la passation du présent accord-cadre.

Celui-ci prévoit notamment :

- La fourniture d'énergie électrique, de gaz naturel et de gaz cuve alimentant les points de livraison des membres.
- L'accès aux réseaux publics de distribution d'électricité ou de gaz naturel et leur utilisation pour les points de livraison des membres dans le cadre d'un contrat unique sauf exceptions qui seront précisées dans le cadre de la passation d'un Marché Subséquent.
- La mission de responsable d'équilibre dans le cas de l'électricité.
- La mission d'expéditeur dans le cas du gaz naturel.
- La fourniture de services associés.

L'accord-cadre comporte 4 lots :

- Lot n°1 - Fourniture et acheminement de GAZ NATUREL et prestations associées
- Lot n°2 – Fourniture et acheminement de GAZ CUVE et prestations associées
- Lot n°3 - Fourniture et acheminement d'ÉLECTRICITÉ et prestations associées
- Lot n°4 - Fourniture et acheminement d'ÉLECTRICITÉ et prestations associées sur les territoires desservis par des entreprises locales de distribution (ELD) ;

Suite à la consultation lancée par le SDIS 06 en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, les lots 1 et 3 (seuls lots intéressant le SDIS 42) ont été attribués comme suit :

- **Lot n° 1 - Fourniture et acheminement de GAZ NATUREL et prestations associées**
  - EDF
  - SAVE
  - ENGIE
  - GAZ DE BORDEAUX
  - TOTAL DIRECT ENERGIE

**- Lot n° 3 - Fourniture et acheminement d'ÉLECTRICITÉ et prestations associées**

- EDF
- ENGIE
- SAVE
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- ALTERNA

Les premiers marchés subséquents ont été lancés le 22 octobre 2019. L'ensemble des opérateurs économiques titulaires de l'accord cadre a répondu dans les délais impartis.

Au vu de l'analyse des offres réalisée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la Société OPERA ENERGIE, et sur la base des critères prix (80%) et valeur technique (20%) obtenue à l'accord cadre, la commission d'appel d'offres du SDIS 06 réunie en séance le 30 octobre 2019 a décidé de retenir la société SAVE pour les lots n°1 et n°3 et ce pour une durée de trois ans.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau autorise le Président à signer les pièces des marchés subséquents passés en exécution de l'accord cadre de fourniture d'énergies, avec la Société SAVE pour les lots n°1 et n°3.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER